



NOS TARIFS EN VIGUEUR

LOCATION LOGEMENT D'HABITATION

A la charge exclusive du bailleur :

Logement Nu :	Frais d'entremise et négociation 180€ TTC
Logement Meublé :	Frais d'entremise et négociation 230 € TTC
Exonéré pour tout mandat de gestion.	

A la charge du bailleur et du locataire : Application loi ALUR 2014

Zone tendue :

Honoraires de location :	10€/m2 (visites, constitution de dossier, rédaction de bail)
Frais état des lieux :	3€/m2
(Liste communes zone tendue : se renseigner auprès de votre agence)	

Zone non tendue :

Honoraires de location :	8€/m2 (visites, constitution de dossier, rédaction de bail)
Frais état des lieux :	3€/m2

Les mètres carrés correspondent à la surface habitable du logement (loi Boutin)

LOCATION BAIL PROFESSIONNEL, COMMERCIAL ou INDUSTRIEL

20% HT + TVA 20% sur une année de loyer conventionné

GESTION LOCATIVE TOUS LOCALS, TYPES DE LOGEMENTS et IMMEUBLES

Avenant au bail :	220 € TTC
Clôture d'un dossier :	100€ TTC
Représentation en assemblée générale:	150 € TTC
Suivi de travaux suite DPE (F, G ou E) :	200 € TTC
GLI (garantie des loyers impayés) :	3.25 % TTC des sommes encaissées

PACK CLASSIQUE : Gestion
7,2% TTC des sommes
encaissées (loyer + charges)

PACK SERENITE : Gestion
7,2% TTC des sommes
encaissées
Assurance PNO*

PACK CASA : Gestion 7,2%
TTC des sommes encaissées
Assurance PNO*
Assurance GLI

*TARIFS PNO

Appartement < 200m2:	90 € TTC
Maison < 250 m2:	145 € TTC
Garage :	60 € TTC
Box :	70€ TTC
Local professionnel de 1 à 200 m2 :	230€ TTC
Local professionnel < 400m2 :	410 € TTC

(20% TVA application légale en vigueur)

INCLUS DANS LA GESTION

Tous baux :

Appel de loyer mensuel

Encaissement des loyers et charges et reversement sur votre compte

Edition des quittances de loyer

Régularisation des charges annuelles (syndic)

Révision des loyers suivant INSEE

Récupération de la TOM (taxes d'ordures ménagères)

Gestion courante des demandes diverses de travaux avec envoi de notre artisan si inférieur à 150€ TTC, sinon nous vous contactons.

Gestion des sinistres parties privatives

Gestion des entrées/sortie et reversement du dépôt de garantie dans le délai légal imparti

Contrat entretien chaudière ou PAC auprès d'entreprises agréées et répercussion sur le locataire.

En sus pour les mono-propriétés :

Passage 1 fois par mois dans l'immeuble pour vérification de l'entretien et besoin de réparation (visite patrimoniale)

Régularisation des charges immeubles en mono-propriété une fois l'année

Gestion des sinistres parties privatives - et immeuble mono-propriété